



COMMUNE DE MEYRARGUES

DÉCISION DU MAIRE N°d2024-77FS
en date du 24 juin 2024

DEMANDE DE SUBVENTION
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.
AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE
CULTURELLE ET ARTISTIQUE

« MÉDIATHÈQUE DE MEYRARGUES :
DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SERVICES AUX PUBLICS
PAR LA CRÉATION DE PRATIQUES ET D'OFFRES CULTURELLES
INÉDITES »

F/PECD

Exposé des motifs :

La médiathèque municipale de Meyrargues est située au cœur du village, dans l'environnement des services publics et des commerces de proximité.

Elle offre, gratuitement, une palette de services « classiques » (prêt-retour, accueils de classes, lectures publiques expositions et des manifestations. Le public est ainsi générationnellement varié.

La commune désire aujourd'hui développer de nouveaux services pour répondre à des besoins nouveaux et s'ouvrir à de nouveaux publics.

Il s'agit de créer une véritable offre numérique et informatique à destination d'une partie de la population se trouvant socialement éloignée des pratiques numériques et souffrant « d'illectronisme » et d'exploiter au maximum les potentialités d'une salle des médias.

Dans le même temps, l'objectif poursuivi est de varier les services en direction d'une population adolescente de 12 à 17 ans avec toute une gamme d'activités passant notamment par l'E-game, durant les périodes de l'année où certains jeunes de la commune sont parfois désœuvrés et/ou laissés à eux-mêmes.

Des événements de création musicale réunissant jeunes et familles ou faisant intervenir des associations ou des artistes locaux, sont également envisagés sous forme d'ateliers.

Afin de compléter ces nouvelles offres, un point est mis sur l'accueil des publics et l'organisation décuplée d'expositions thématiques.

Le coût de l'opération (HT) est estimé à :

25 881 €

L'objet de la présente demande vise solliciter, auprès du département des Bouches-du-Rhône, un financement à hauteur de **60%**, correspondant ainsi (en HT) à :

15 529 €

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° D2020-24AG du 25 juin 2020 et notamment son 25° ;

Le Maire décide :

Article 1 :

L'aide du Département des Bouches-du-Rhône est sollicitée pour l'attribution d'une subvention (en HT) à hauteur de :

15 529 €

(Taux **60%**) pour des travaux de l'opération décrite ci-avant.

Article 2 :

Le plan de financement est tel que ci-après :

MÉDIATHÈQUE DE MEYRARGUES : DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SERVICES AUX PUBLICS PAR LA CRÉATION DE PRATIQUES ET D'OFFRES CULTURELLES INÉDITES				
Détail opération (HT) arrondi		Financeurs	Taux	Montants HT
10 postes informatiques	5 345 €	Département 13	60%	15 529 €
Enceinte/sono	1 964 €	Commune	40%	10 352 €
4 vitres d'expo	8 147 €	Total financements	100%	25 881 €
Informatique et multimedias	5 471 €			
Mobilier d'accueil	4 954 €			
TOTAL	25 881 €			

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2024

Application agréée E-legalite.com

Article 3 : Recours – modalités de publication et d'exécution.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication dans les conditions réglementaires qui lui sont applicables.

Le directeur général des services de la ville et le receveur municipal du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de légalité.

Le Maire de Meyrargues,



Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-decision/>) le :

25/06/2024

Le directeur général des services,

Érik Charles Delwaille

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AU-010-211000595-20240624-DEC2024_77F